



SEANCE DU 19 JUIN 2020

DATE DE CONVOCATION

Le 12 juin 2020

L'an deux mil vingt,

Le dix-neuf juin à dix-neuf heures trente,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session à huis clos sous la Présidence de M. Paul.

Étaient présents :

Mm et Mmes Noël Paul, Erwan Perruchot, Nicole Korn, François Robin, Aurore Celard, Christophe Chevereau, Michel Hachet, Jean-Marie Chevallier, Sandrine Blain, Laurence Legland, Stéphanie Gagne, Gwenola Le Brazidec, Nicolas Monatte, Claire Nicol, Marion Bogo, Michel Gaury, Guillaume Fredet, Sonia-Maud Achouline.

Était absent :

M. Philippe Le Pichon a donné pouvoir à Mme Claire Nicol.

Nombre de Conseillers en exercice :

19

Nombre de Conseillers votant : 19

Secrétaire de séance :

Mme Marion Bogo.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal ; Monsieur Philippe Le Pichon a donné procuration à Mme Claire Nicol.

Madame Marion Bogo est élue secrétaire de séance.

L'Assemblée adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 5 juin 2020.

En préambule à cette séance essentiellement budgétaire et financière, Monsieur Couëdel, DGS, présente les principales notions qui régissent le budget des Collectivités ; il expose le "temps budgétaire", les différents documents -BP, CA-, les principes -annualité, unité, sincérité, universalité, équilibre...-, les sections et leurs rouages-Fonctionnement et Investissement-épargne brute...-, les différents types de dépenses et de recettes ; s'agissant de ces dernières, il explique la réforme de la taxe d'habitation, avec l'engagement de l'Etat de compenser au centime près.

VOTE DES TAUX.

Délibération 2020.06.19-01

Monsieur Robin, adjoint aux Finances, explique aux Conseillers les taux d'imposition 2020 : ces nouveaux taux doivent tenir compte de l'augmentation des bases fixées par l'Etat. Monsieur le Maire rappelle la politique communale de maîtrise des impôts locaux et les taux en vigueur-Taxe Habitation = 15.752% -Taxe Foncière non bâti = 40.579%. -Taxe Foncière bâti = 18.341%.

Monsieur le Maire précise que le vote du taux de la TH -réforme oblige- n'est plus d'actualité, le taux appliqué par l'Etat étant celui de 2017 soit 15,52% ; il propose néanmoins de ne pas augmenter les deux autres taux.

Monsieur Gaury évoque le principe d'une surtaxation de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires ; Monsieur le Maire précise que les délibérations fiscales doivent être votées avant une certaine date et qu'elles ne peuvent concerner que le futur : à l'avenir, seules des résidences secondaires supporteront cette taxe.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

- vote les nouveaux taux sur la même base qu'en 2019 :

✓ Taxe Foncière non bâti = 40.58%.

✓ Taxe Foncière bâti = 18.34%.

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AFFECTATION DU RESULTAT : COMMUNE.

Délibération 2020.06.19-02

Monsieur Robin, adjoint aux Finances, rappelle l'excédent de l'exercice précédent en section de fonctionnement et en section d'investissement ; il explique les restes à réaliser et le déficit qui en découle et propose l'affectation.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

- vote l'affectation du résultat pour le budget principal de la Commune :

Recettes Investissement 001	168 745,91 €
Recettes Fonctionnement 002	373 480,37 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés :	332 748,10 €

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AFFECTATION DU RESULTAT : ASSAINISSEMENT.

Délibération 2020.06.19-03

Monsieur Robin, adjoint aux Finances, rappelle l'excédent de l'exercice précédent en section de fonctionnement et le déficit en section d'investissement ; il explique les restes à réaliser et le déficit qui en découle et propose l'affectation.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

- vote l'affectation du résultat pour le budget Assainissement :

001 résultat investissement reporté	310 439,29 €
002 résultat de fonctionnement reporté :	44 044,27 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés :	0,00 €

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AFFECTATION DU RESULTAT : MOUILLAGES.

Délibération 2020.06.19-04

Monsieur Robin, adjoint aux Finances, rappelle l'excédent de l'exercice précédent en section de fonctionnement et le déficit en section d'investissement ; il explique les restes à réaliser et le déficit qui en découle.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

- vote l'affectation du résultat pour le budget Mouillages :

001 résultat investissement reporté	-4 977,00 €
002 résultat de fonctionnement reporté :	2 347,71 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés :	4 977,00 €

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020.*Délibération 2020.06.19-05*

Monsieur Robin, adjoint aux Finances, expose au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2020 de la Commune. La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 2 410 547.37 euros et la section d'investissement à hauteur de 2 254 685.38 euros. Il rappelle que ce BP 2020 est voté par chapitres.

Après avoir délibéré, à l'unanimité moins trois abstentions –MM Fredet et Gaury, Mme Achouline –le Conseil :

- approuve la proposition de Budget Primitif Commune 2020 par chapitres.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2020.*Délibération 2020.06.19-06*

Monsieur Robin, adjoint aux Finances, expose au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2020 Assainissement. La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 343 842.03 euros et la section d'investissement à hauteur de 483 526.12 euros. Il rappelle que ce BP 2020 est voté par chapitres.

Après avoir délibéré, à l'unanimité moins trois abstentions –MM Fredet et Gaury, Mme Achouline –le Conseil :

- approuve la proposition de Budget Primitif Assainissement 2020 par chapitres.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

BUDGET LOTISSEMENT COLOMBIER 2020.*Délibération 2020.06.19-07*

Monsieur Robin, adjoint aux Finances, expose au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2020 du lotissement communal du Colombier. La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 210 307.32 euros et la section d'investissement à hauteur de 213 387.57 euros. Il rappelle que ce BP 2020 est voté par chapitres.

Monsieur le Maire appelle le Conseil à se prononcer pour :

- approuve la proposition de Budget Primitif 2020 par chapitres.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

BUDGET LOTISSEMENT COLOMBIER 2020 : CLOTURE.*Délibération 2020.06.19-08*

Monsieur Robin, adjoint aux Finances, rappelle au conseil municipal que le budget annexe "Lotissement du Colombier" a été ouvert par délibération en date du 30 mars 2012 (délibération n°2012.03.30-04), budget qu'il convient aujourd'hui de clore, tous les lots étant vendus ; le résultat fait apparaître un solde positif de 210 097.32 €, excédent reversé au Budget Primitif 2020 de la Commune (article 7551 chapitre 75 section Fonctionnement).

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

- clôture le Budget lotissement du Colombier (et affecte le résultat au BP Commune 2020).
- dit que la clôture de ce budget sera effective dès que la dernière opération comptable sera réalisée.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

BUDGET MOUILLAGES 2020.*Délibération 2020.06.19-09*

Monsieur Robin, adjoint aux Finances, expose au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2020 des Mouillages. La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 13 974.71 euros et la section d'investissement à hauteur de 6 590.71 euros. Il rappelle que ce BP 2020 est voté par chapitres.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

- approuve la proposition de Budget Primitif 2020.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Robin, adjoint aux Finances, rappelle le vote du budget de début de séance et expose la nécessité de faire procéder à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre à l'article 6232 "Fêtes et Cérémonies" conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide prendre en charge, d'une manière générale, les dépenses suivantes au compte 6232 :
 - o l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies locales et/ou nationales tels que par exemple les diverses prestations lors des cérémonies officielles et inaugurations, feu d'artifice (locations matériels, paiement prestataires, artificiers, concerts ...).
 - o l'ensemble des présents offerts (fleurs, bouquets, gravures, médailles, cadeaux ...) à l'occasion de divers événements (mariage, décès, naissance, retraite, récompenses sportives, culturelles, professionnelles ...) ou lors de réceptions officielles.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution de la présente délibération.

MARCHE "EXTENSION DE L'ECOLE DE L'AVOCETTE".

Délibération 2020.06.19-11

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure menée et le travail de la Commission Ad hoc qui s'est réunie pour l'ouverture des plis -COM MAPA du 19 décembre 2019- et pour le choix des entreprises -COM MAPA 10 janvier 2020- ; Monsieur le Maire présente ensuite le classement établi pour chacun des lots après analyse précise des offres et dresse la liste des entreprises mieux disantes. Un lot -lot n°3-, pour lequel aucune offre n'avait été reçue, avait été déclaré infructueux induisant une nouvelle procédure à mener -délibération n°2020.01.31-07- pour INFOS :

LOT	ENTREPRISE RETENUE	ESTIMATION	MONTANT HT
1-TERRASSEMENTS GENERAUX VRD-	HENRID TP- ST GERAND	30 000 €	34 798,31 €
2- GROS-CEUVRE.	EVAIN- QUESTEMBERT.	130 000 €	145 937,64 €
3-CHARPENTE BOIS - BARDAQE.		47 000 €	
4-ETANCHEITE - COUVERTURE ZINC.	BOUSSICAUD - PLESCOP.	65 000 €	49 936,61 €
5-MENUISERIES EXTERIEURES.	JOUNEAU - BAIN SUR OUST	60 000 €	51 265,41 €
6- MENUISERIES INTERIEURES.	LECADRE - QUESTEMBERT	38 000 €	39 673,23
7- CLOISONS SECHES - ISOLATION - FAUX PLAFONDS.	SAR LART LEGRAND- PLOUGOUMELEN.	27 000 €	21 124,45 €
8- REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCES.	MOTHERON E - AMBON	29 000€	22 135,84 €
9- PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX.	DEBAYS SARL - PLEUCADEUC	15 000 €	6 874,01 €
10- ELECTRICITE	SARL LE METOUR - VANNES	48 000 €	41 349,86 €
11-CHAUFFAGE-PLOMBERIE- VENTILATION.	SAS ALCIA GENIE CLIMATIQUE - COUERON	94 000€	74 984,00 €
TOTAL		583 000 €	488 079,36 €

Monsieur le Maire informe ensuite du travail de la Commission MAPA réunie le 12 juin dernier, Commission qui a attribué le lot n°3 à l'entreprise mieux-disante.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

- entérine la proposition de la Commission MAPA et le choix de l'entreprise mieux disante.
- retient l'entreprise CHARPENTES ARMORICAINES de Kerfourn pour le lot n°3 -montant de 38 289,81 € HT-, soit un montant total du marché à 526 369.17€ HT.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'extension de l'Espace du Lenn, actuellement en cours. L'avenant n°1 concerne la reprise de voiries extérieures supplémentaires et des travaux complémentaires pour l'évacuation des eaux pluviales : le devis se monte à 14 746.40€ HT soit 5.99% d'augmentation. L'avenant n°2 concerne la mise en œuvre de peinture en remplacement de l'enduit : le devis est négatif, baisse du marché de 273.62 € HT soit 0.104%.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

- approuve l'avenant n°1 du lot n°1 pour un montant HT de 14 746.40 €.
- approuve l'avenant n°2 du lot n°1 pour un montant HT de - 273.62 €.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES.

-CULTURE.

- ✓ Début des "Mardis de l'Eté" le 21 juillet ; 1 spectacle gratuit à l'Espace du Lenn
- ✓ Ouverture de la Bibliothèque à partir du 24 juin, les mercredis matin et dimanches matin (10h30 à 12h).
- ✓ Le Concours des Maisons Fleuries est annulé pour 2020.

Fait à Ambon, le 22 juin 2020

La Secrétaire de séance
Marion Bogo



Le Maire d'Ambon
Noël Paul



